* ***L'aménagement du territoire en France.***

 ***Introduction :***

-e déséquilibre entre paris et la province, issu d'un long passé de centralisation a concentré les pouvoirs, les réseaux et les richesses sur la capitale. Dans les années 1950, la poussée démographique et économique privilégiait encore paris et il fallait limiter cette attraction excessive qui stérilisait la croissance du reste du territoire.

-En 1947, le géographe français, Jean François Gravier publie « Paris et le désert français » → set de prise de conscience par les hommes politiques qu'il faut intervenir, aménager le territoire.

 ***Plan :***

**I- Pourquoi aménager ? Reconstruire le territoire.**

**a)Le déséquilibre Paris/province.**

**b) Un déséquilibre est/ouest.**

**c)Le déséquilibre villes/campagne.**

**II- Comment aménager ?**

**a)Le rôle de l'état.**

**b) Les régions sur le devant de la scène.**

**c)D'autres intervenants.**

**III- Les actions d'aménagement menées depuis les années 1960.**

**a)Les politiques industrielles.**

**b) Le rééquilibrage du réseau urbain ou la politique urbaine suivie.**

**c)Le désenclavement du pays par les transports.**

**d) Le développement touristique du pays et de l'environnement.**

**IV- Quel bilan peut-on tenter après environs 50 ans de la politique d'aménagement du territoire ?**

 ***I- Pourquoi aménager ? Reconstruire le territoire.***

***a)Le déséquilibre Paris/province.***

→ Un déséquilibre démographique : Sur 2 % du territoire, la région Ile de France regroupe 20 % de la population française. Ce phénomène ne fait que s'accentuer.

→ Un déséquilibre économique : En région parisienne, se trouve l'essentiel des activités tertiaires avec les salaires les plus élevées. 96 % des sièges sociaux des grandes entreprises.

→ Un déséquilibre social : Les Franciliens sont 30 % plus riches que les provinciaux. 41 % des cadres se trouvent en région parisienne.

 ***b) Un déséquilibre est/ouest.***

Le déséquilibre entre la France du nord et de l'est et de la France du sud et de l'ouest est hérité de la révolution industrielle, qui a laissé une France coupée en deux :

* À l'est d'une ligne le havre/Marseille, des régions industrialisées, aux villes puissantes et dynamiques ; cette France a bénéficiée au 19éme siècle de la révolution industrielle. Cette région possède les principales ressources en charbon et en minerais. Sur 41 % de la superficie du pays, on trouve 63 % de la population et on y fabrique 70 % de la richesse national.
* À l'ouest, des régions essentiellement rurales et animées par des villes vivant surtout de leurs fonctions administratives et marchandes. La France du sud et de l'ouest est plus éloignée des grands foyers dynamiques de l'Europe. Cette région apparaît moins favorisée malgré la présence des villes qui se développent (Nantes, Toulouse, Bordeaux, Rennes). L'agriculture est plus présente dans cette partie que dans le reste du pays.

→ La prise de conscience de l'existence d'une France à 2 vitesses a conduit l'état à envisager l'aménagement du territoire comme moyen de développer les régions en retard afin de parvenir à un meilleur équilibre spatial du pays.

 ***c)Le déséquilibre villes/campagne.***

→ La désertification des campagnes : à l'exception des régions céréalières et viticoles qui sont riches et qui ont des débouchés mondiaux, les campagnes françaises sont vides. On observe en France « une diagonale du vide », allant des Ardennes aux Pyrénées. Dans ces régions, les populations vieillissent et voient leurs services se fermer les uns après les autres (écoles, postes, commerces...)

→ Une France urbaine : Depuis un siècle, la France a connu un très important exode rural. Trois Français sur quatre habitent en ville, là où sont installés massivement les services. Il y est aussi plus facile d'y trouver un emploi. Néanmoins, cet exode rural est à peu près stoppé.

 ***II- Comment aménager ?***

 ***a)Le rôle de l'état.***

-L'état est la 5ème république qui a donné à la politique d'aménagement du territoire sa véritable cohérence, en créant les régions-programmes définies en 1955 (2 régions-programmes aujourd'hui).

-Ont été chargé de cette politique :

* La DATAR (Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Action Régional) → C'est une administration qui mène une action interministérielle. Elle incite les ministères à réfléchir par espaces et fait converger les moyens d'interventions.
* Le FIAT (Fond d'Intervention pour l'Aménagement du Territoire) → L'état a la maitrise totale des actions entreprises et fixe le objectifs d'aménagement dans le cadre général du plan (5 ans en général).

 ***b) Les régions sur le devant de la scène.***

-La région intervient dans l'aménagement du territoire seulement depuis les années 1982, lors de la loi de décentralisation. Les compétences de la région sont nombreuses, mais concentre plus particulièrement le développement économique et les aménagements d'intérêt régional. La région devient ainsi privilégiée de l'aménagement de territoire.

 ***c)D'autres intervenants.***

-L'UE accorde des aides aux régions en difficultés par l'intermédiaire du FEDER (Fond Européen de Développement) et de la DATAR. La décentralisation a conféré des responsabilités aux collectivités territoriales de rang inférieur, communes et départements, qui jouent un rôle important en matière de développement et d'aménagement local.

-Le département a la responsabilité de travaux d'équipements ruraux comme le remembrement, les équipements hydrauliques pour l'agriculture. Il gère aussi les collèges, le réseau de routes départementales.

-La commune et les syndicats communaux essayent d'attirer des subventions et des entreprises pour créer des emplois et donc attirer de nouveaux habitants et donc créer de nouveaux services. Dans les communes, c'est le maire qui attribue ou non le permis de construire à toutes les personnes ou les institutions qui en font la demande. Il le fait conformément au plan d'occupation des sols élaboré par la commune et qui fixe les grandes orientations pour les terrains municipaux : terrains agricoles, espaces verts, terrains constructibles...

 ***III- Les actions d'aménagement menées depuis les années 1960.***

 ***a)Les politiques industrielles.***

-La décentralisation industrielle est un transfert d'une partie de la population industrielle de Paris vers la province, l'état français a lancé cette décentralisation dans les années 1950.

-Elle permet d'entrainer les industries de la région parisienne vers l'ouest et le sud-ouest. Là en effet se trouvait une main d'œuvre jeune et nombreuse, il fallait qu'elle reste sur place. Pour faire déplacer les entreprises, l'état décide de surtaxé les entreprises qui s'installeraient dans Paris et de au contraire offrir une prime à celles qui partais dans les zones à industrialiser (ex : Citroën quitte paris pour aller à Rennes).

-Cette décentralisation va créer environs 600 000 emplois jusqu'en 1975.

→ Création de ZIP (Zones Industrialo-Portuaires), ces nouveaux espaces industriels littoraux donnent à la France un accès aux ressources énergétique lointaines à bon marché.

→ Après 1973, l'industrie française entre dans une phase de mutation avec la crise des vieilles régions industrielles, en 1984, sont alors créé 15 pôles de conversions (zone touchée par la crise dans laquelle l'État accorde à partir de 1984, des aides aux entreprises ou à la création d'entreprises pour réorienté les activités et appliquer des mesures sociales) pour favoriser le développement de nouvelle activités dans ces régions en crise.

→ Les pôles de compétitivité réunissent, sur un même territoire, des entreprises, des centres de formation et unités de recherche, qui s'engagent dans des projets communs à caractères innovants. Entre 2004 et 2006, 66 pôles de compétitivité ont alors vus le jour. L'objectif étant de valoriser la créativité française ; développer la croissance et la compétitivité de l'économie françaises ; favoriser l'emploi et lutter contre les délocalisations ; développer la technologie ainsi qu'accroitre l'attractivité de la France.

 ***b) Le rééquilibrage du réseau urbain ou la politique urbaine suivie.***

Cette politique a un objectif qui est de limiter et contrôler l'hypertrophie parisienne par 2 moyens :

* les 8 métropoles d'équilibre, créé en 1964, elles sont capables de faire contrepoids à la capitale (Nantes, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Lyon, Metz + Nancy, Strasbourg, Lille). Elles sont dotées d’activités industrielles, tertiaires et de technopôle.
* Les 5 villes nouvelles, créé en 1965, elles permettent de mieux contrôler la croissance de la banlieue de Paris. Elles se situent aux alentours de Paris et peuvent accueillir plus de 300 000 personnes, avec un nombre d'emplois et de services nécessaire (Cergy-Pontoise, St Quentin-en-Yvelines, Évry, Melun-Sénart, Marne-la-vallée).

→ Ces villes nouvelles se trouvent trop proche de Paris et au lieu de contrebalancer la puissance de Paris, elles l'ont renforcée.

→ Dans les années 1970, des villes nouvelles sont créées en province (autour de Lyon, Rouen, et de Lille) pour absorber leur croissance démographique et économique.

 ***c)Le désenclavement du pays par les transports.***

En 1960, on circulait mal en France, c'est pourquoi, en 1970, on construit des liaisons rapides (construction de lignes de TGV, …).

 ***d) Le développement touristique du pays et de l'environnement.***

→ Les aménagements balnéaires dans les littoraux, est destiné à capter la clientèle française et européenne. Entre 1963 et 1982, on créa 8 stations. Ces zones de tourisme de masse ont dynamisé l'économie littorale et celle de l'arrière-pays mais avec des conséquences négatives sur l'environnement.

→ La création du conservatoire du littoral en 1975, à la suite des stations balnéaires, cet organisme permet de préserver de toute dégradation par des activités humaine trop intense les terrains fragile ou menacés sur le littoral.

→ en 1986, création de la loi du littoral, elle conserve le patrimoine naturelle des paysages, interdit toute construction à moins de 100 m et elle contrôle le développement des activités économiques liées à la proximité de l'eau.

→ Entre 1960 et 1970, l'aménagement de la montagne avec la création de stations de ski pour le tourisme.

→ En 1985, suite à l'aménagement de la montagne, la loi montagne est créé, celle-ci préserve le patrimoine montagnard naturel, limite ou interdit les constructions et contrôle le développement des activités touristique et économique tout en respectant les capacités de la montagne.

→ Le développement de parcs régionaux et nationaux, politique qui vise à préserver et à valoriser un patrimoine naturel et culturel par l'installation d'activités respectueuses de l'environnement.

***IV- Quel bilan peut-on tenter après environs 50 ans de la politique d'aménagement du territoire ?***

-Les déséquilibre des années 1960 se sont atténués : ralentissement de la croissance parisienne, développement de la croissance parisienne, développement des régions, des villes grandes et moyennes où la qualité de vie à beaucoup progressé, atténuation du contraste est/ouest.

-S'il n'y a plus de désert français, il y a tout de même des disparités spatiales entre les campagnes et les villes.

-De même, les relations entre l'ensemble du territoire français et de l'espace européen sont pénalisées par la forte centralisation persistante des réseaux de transport français sur l'ile de France. Les axes à grande vitesse ne suffisent pas.

-Si l'état a fini d'être l'unique acteur de la politique d'aménagement, il doit tout de même coordonner toute les actions engagé.

-Quelles que soient les politiques menées, la dimension environnementale de l'aménagement tend à s'imposer de plus en plus. La loi montagne (1985) et la loi littorale (1986) le prouvent. Mais en 1999, la nécessité d'un développement durable est reconnue officiellement.

***Conclusion :***

→ La politique d'aménagement du territoire a tenté de remédier aux déséquilibres démographiques et économiques de la société française.

→ 1er janvier 2006, DATAR est remplacé par DIACT (Délégation Interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires.

→ Ces changement conduise à de nouvelles valeurs d'orientations de la politique d'aménagement du territoire ; c'est à dire :

* promouvoir l'attractivité du territoire tout en poursuivant une politique de solidarité envers les zones en difficultés.
* Un impératif de compétitivité économique.
* L'accès aux nouvelles TIC.
* Le rayonnement Européen des grandes métropoles.